



## Rupture conventionnelle / chômage et SASU

Par **DavidFs**, le **21/03/2022** à **21:31**

Bonjour et avant tout un grand merci pour votre attention,

Je suis actuellement salarié dans un petit cabinet de conseil (nous sommes 3). Les relations sont très tendues et j'ai fait part de mon souhait de négocier une rupture conventionnelle pour pouvoir créer une entreprise.

Mon employeur a besoin de me garder et me propose d'accepter la rupture a partir de fin juin En échange de quoi il voudrait je continue à travailler pour lui en temps partiel jusqu'à la fin de l'année civile (3 jours par mois entre juillet et octobre, puis deux jours par mois).

Cela pourrait me convenir pour lancer petit a petit mon activité et partir proprement.

Ma question est la suivante :

Est-il possible pour moi de créer une SASU avec un contrat de service de 3 jours/semaine puis 2 jours/semaine, de ne pas me verser de salaire pour continuer a toucher le chômage le temps de lancer mon projet.

Ainsi si l'activité met du temps à décoller, j'aurai un coussin ou un fonds de roulement potentiellement utilisable dans cette SASU.

Merci pour votre aide ,

Cordialement

DavidF

Par **Marck.ESP**, le **21/03/2022** à **23:16**

Bonsoir

Ce document

<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/sasu-et-chomage/>